



**CONAPAC – APOI/RDC**  
Tél : (+243) 998386456 – 822967824 -998187483-817710053  
Email : conapac\_rdc@conapacrdc.org, codhod@gmail.com



**OBSERVATIONS ET CONTRIBUTIONS DE LA  
CONAPAC – APOI/RDC AU DOCUMENT DE LA  
POLITIQUE NATIONALE AGRICOLE DURABLE**

**Kinshasa, Juin 2022**

## **I. Introduction**

La CONAPAC & APOI-RDC se réjouissent des évolutions du processus d'élaboration de la politique agricole nationale, processus piloté par la FAO en collaboration avec le ministère national de l'agriculture depuis bientôt 4 ans.

Bien que mené pendant une période perturbée à cause de la pandémie COVID, il y a lieu de féliciter la FAO pour le travail de mobilisation abattu afin d'associer toutes les parties prenantes, même si cela n'a pas toujours eu de suite à cette maladie.

Le document de draft numéro 1 mérite donc d'être considéré comme tel car produit dans un contexte particulier.

La CONAPAC, ayant partiellement pris part à certaines séances autour de ce processus, se doit aussi d'apporter ses observations et surtout ses propositions d'amélioration en vue de contribuer à l'avènement d'une agriculture durable, prospère et inclusive en R.D.C.

La vision globale de la plateforme APOI-RDC est en parfaite harmonie avec le plan d'investissement REDD+ et le programme du gouvernement actuel (PNSD-programme national stratégique de développement) et, est basée sur l'approche « zéro déforestation ». C'est-à-dire les futures exploitations agricoles pérennes et agricoles devront être orientées vers les terres savanicoles et dégradées.

C'est dans ce sens positif qu'il faut comprendre les observations données dans ce document et les propositions y afférentes.

Il ne s'agit pas d'une remise en cause, mais d'une contribution d'une organisation paysanne qui s'est toujours battue pour l'amélioration des conditions de vie des productrices et producteurs agricoles familiales et familiaux en R.D.C.

## **II. OBSERVATIONS**

### **Pour ce qui est la forme il y a lieu de relever ce qui suit:**

2.1. Ne serait-il pas de bien articuler les différents chapitres et point car visiblement il y a des choses qui manquent dans la chronologie des points traités.

Par exemple les point 3 visions et principes fondateurs a un sous point 2.1. Approche inclusive et genre alors qu'il est repris dans le point trois.

2.2. Pour les points concernant les objectifs horizons 2030 ; dans le développement, il serait intéressant et lisible que cela soit arrangé de manière à voir par axe principal ou orientation principale de voir comme cela se décline. La présentation faite dans le document ne fait pas bien ressortir cela. Y-a-t-il moyen de présenter cela dans une logique de la théorie de

changement afin de nous rassurer de la déclinaison des différents objectifs qui vont nous mener vers la vision ?

- 2.3. Il y a à notre avis, un déséquilibre ou une erreur qui s'est glissée aux points suivants :
- 2.3.1. L'état des lieux voir point J dans les principaux défis de l'agriculture relève ce qui suit :  
« Les revenus agricoles sont très faibles (entre 500 et 1000 dollars par ménage et par an), complétés parfois par ceux du bois énergie dans les zones favorables, aggravant la déforestation » ;
- 2.3.2. Dans le chapitre horizons 2030, le point 4 de « Afin de résoudre les problèmes structurels, et pour la décennie 2020, la PNAD vise ce qui suit » , ce point reprend ce qui suit : Doubler les revenus monétaires médians des ménages agricoles en améliorant les conditions d'accès aux nombreux paramètres notamment, à la terre, au financement des activités agricoles, à l'encadrement, à la formation et à l'égalité de la distribution du revenu et de la richesse (passer de 500 à 1000 dollars USD par an) ; Nous pensons qu'il y a lieu de revoir cette logique car, sinon, on n'aura rien fait à ce niveau-là. Nous supposons qu'il y a eu confusion à ce niveau.

**Pour ce qui est du fond; voici quelques observations majeures :**

- 2.5. Le document ne fait pas allusion aux décisions et initiatives nationales par rapport au sujet. L'absence d'une analyse sur le sujet affecte la vision du travail. Tout semble extra verti.
- 2.6. Bien que cela ne soit pas nécessaire, il est important de prévoir un espace pour la compréhension des concepts car visiblement il y a ceux qui portent en confusion. Tel est le cas d'intermédiaires de services, les ONG, les organisations paysannes, les groupements d'intérêts économiques, les coopératives.... En effet, nous devrions faire un effort pour rester dans l'esprit de la loi, étant donné que ces concepts sont utilisés parfois à tort ou à raison selon des différentes significations dans des différents contextes dans le document. Il faut bien préciser ces éléments.
- 2.6.. Dans l'articulation du document, il faudra décliner les différentes orientations et principes dans une logique globale par grands axes. Cela n'apparaît pas clairement et porte un désavantage sur sa compréhension facile du document dans la partie vision globale.
- 2.7. Les étapes auxquelles on fait allusion devraient être plus détaillées à notre sens. Dans le document de référence, il y a des étapes évolutives allant de (2020 , 2030), (2030-2050), nous pensons que nous devrions donner une brève description différentielle de ces étapes pour permettre d'appréhender l'évolution vers notre objectif global repris dans le document à savoir « Son objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, augmenter les revenus des populations rurales, maintenir les conditions agro écologiques de la production agricole, adapter l'agriculture au changement climatique.
- 2.8. Les zones agro écologiques doivent clairement apparaître dans le document de politique générale. Il ne faut pas les référer à plus tard. En effet, non seulement celles-ci doivent

avoir été déjà identifiées car elles ont servi de base pour décrire et définir certaines approches avant d'écrire le document, mais aussi et surtout que le pays doit

- 2.9. Lever les options fondamentales à partir de ces grandes zones de production. Il en est de même des bassins de production. Ces éléments doivent apparaître, même si cela sera à priori fait par les provinces. Le document devrait dégager globalement ces grands bassins de production par province.
- 2.10. L'occasion de rappeler que la R.D.C vient d'adhérer à la décennie de l'agriculture familiale décrétée par les nations unies. A ce titre, il faut que cela soit clairement établi dans le document de politique. Un plan national a été déjà produit par les organisations des producteurs familiaux à travers le Comité National d'Appui à l'Agriculture Familiale, le CNPAF. Il en est de même pour le document de politique alimentaire et nutritionnelle qui devra aussi guider cette politique agricole.
- 2.11. La spécialisation par zone géo climatique définit aussi le modèle de production à privilégier tout en intégrant le mode de culture selon le marché (local, provincial, régional et international).
- 2.12. Cet élément renforce aussi le fait que la R.D.C appartient à des ensembles géoéconomiques régional et sous régional qui le subdivise à plusieurs zones (SADEC, EAC, CEEAC, ...) qui devront jouer un rôle important dans nos ambitions agricoles.
- 2.13. Nous nous demandons si cela générerait le document de reprendre certains éléments chiffrés pour soutenir le document. En effet, parmi les grandes faiblesses, il faut noter l'absence des données chiffrées, comme sous bassement (étude de base) et comme perspective. Les plans opérationnels devraient avoir des détails mais globalement nous devons quantifier nos intentions à base de ce que nous avons en ces jours.
- 2.14. Le document devra faire allusion dans sa synergie avec les autres documents de politiques à la politique nationale de l'industrialisation qui vient d'être adoptée par la R.D.C. En effet ; ce document fait allusion à des nombreux éléments qui peuvent nous inspirer comme les Z.E.S « Zones Economiques Spéciale) qui prévoient des grands investissements dans la production, la transformation y compris l'amélioration du climat des affaires. La politique agricole ne doit pas ignorer ces aspects. C'est aussi une question de cohérence.
- 2.15. Il existe déjà des politiques sectorielles dont il faut absolument tenir compte sinon il faut lever l'option dès le départ, c'est-à-dire dans l'introduction. Nous restons convaincus que la fragmentation en R.D.C pose problème. On peut bien avancer que le secteur élevage, pêche sont à part, mais à voir la réalité, cela répond aux exigences et intérêts politiques et non techniques. La guéguerre qui s'observe lors de la formation des différents gouvernements renforce notre opinion car, il faut d'abord satisfaire les acteurs politiques lors du partage des postes et nos voir la cohérence opérationnelle. Cela devrait aussi apparaître dans ce document. Il parait être seulement consacré à l'agriculture dans son sens restreint du terme.

2.16. La R.D.C doit annoncer clairement sa grande vision autour des types d'agriculture elle veut promouvoir en priorité. Cela déterminera les modes d'investissements. Un chapitre sur les critères, les avantages comparatifs devrait être consacré pour cette fin. Les pays qui ont ignoré ce fait en ont payé pour leur compte (Voir le Brésil et les autres pays d'Amérique latine)

2.17. Enfin, pouvons-nous nous imaginer que le point sur les modalités de mobilisation des moyens a été expressément laissé dans ce document ? Si tel est le cas, nous risquons de ne pas avoir de boussole pour la mobilisation des moyens et rester évasif, lorsqu'il s'agira de l'opérationnalisation de cette politique.

Non seulement la R.D.C a toujours programmé l'agriculture comme une priorité des priorités, cela en divers slogans, comme actuellement, « la revanche du sol sur le sous-sol », mais aussi elle a souscrit à divers accords (Maputo, Malabo et très récemment aux dispositions de COP 2.18. Tous ces instruments devraient nous guider pour intégrer un chapitre sur la mobilisation des moyens.

2.19. La R.D.C est parmi les pays qui ne disposent pas d'un observatoire de l'action gouvernementale dans le secteur agricole. Les CARGs sont des instances hybrides qui ne sont pas efficaces pour jouer le rôle essentiellement réservé aux organisations de la société civile et dans ce cas d'espèce, à la société civile paysanne.

Ces éléments n'apparaissent pas dans le document. Croire qu'ils seront dans un autre serait lui arracher une bonne partie de ce qui lui donnerait de la valeur en tant que tel.

2.20. Le document ne donne pas des détails sur la stratégie de mobilisation des ressources et des mécanismes de financement de la PNAD

2.21. Le draft doit ressortir l'aspect de la sécurisation foncière pour éviter l'accaparement de terres d'habitations et agricoles par les investisseurs internationaux et les élites nationales. Nous suggérons la prise en compte du système d'information foncière initié par le Ministère des affaires foncières via la CONAREF.

2.22. Intégrer le respect des approches HVC, HSC et CLIP, ainsi que les normes RSPO dans la nouvelle politique agricole

2.23. Cette politique devrait ressortir l'impérieuse nécessité de cartographie provinciale et locale des terres dégradées ; dégagé la proportion de l'espace du territoire national pouvant être affecté aux cultures pérennes selon différents programmes de relance.

2.24. La nouvelle politique doit intégrer l'aspect ; appui à la certification des produits agricoles « Zéro déforestation » au profit des agro-industries et planteurs locaux en vue de booster leurs exploitations car la demande de ces produits certifiés est présente sur le marché international.

- 2.25. La nouvelle politique doit définir clairement la promotion de la création de coopératives agricoles et de leurs collaborations avec les agro-industrielles. Ce qui permettra inter professionnalisation des producteurs agricoles et familiale.
- 2.26. Ce draft devra prendre en compte la promotion de savoirs endogènes relatifs à l'agriculture durable.
- 2.27. Le renforcement des capacités des comités locaux de développement (CLD) des communautés locales et peuples autochtones.
- 2.29.

### **III. PROPOSITIONS**

La CONAPAC & APOI-RDC se veut être non seulement une dynamique de revendication, mais aussi et surtout une force de proposition. A ce titre, elle peut déjà proposer ces quelques propositions, en plus de ce qui transparait déjà les lignes ci-haut.

#### **Par rapport à la forme :**

- 3.1. Intégrer les aspects de concepts dans le document.
- 3.2. Intégrer les éléments et analyses faites dans d'autres documents (décennies de l'agriculture familiale, Z.E.S, ...) dans le contexte.
- 3.3 Certains arrangements doivent être refaits.
- 3.4. Le champ d'application (agriculture) doit être précisé d'avance.
- 3.5. Pour les autres apports voire les observations.

#### **3.2. Par rapport au fond :**

Plusieurs propositions ont été faites dans le paragraphe des observations. Nous reprenons ici les plus importantes.

- 3.2.1. Définir le champ d'application de la politique et des concepts.
- 3.2.2. Enoncer clairement les principes qui sous-tendent cette politique (car les approches ne sont pas des principes)
- 3.2.3. Intégrer les analyses des autres documents ci-haut cités.
- 3.2.4. Enoncer clairement les ambitions et les orientations agricoles du pays par rapport aux trois types de l'agriculture telles que prévues par les différentes lois de la république. La CONAPAC & APOI-RDC peut développer une logique, un argumentaire autour de l'agriculture familiale.

- 3.2.4. Un paragraphe sur la mobilisation des moyens est nécessaire pour aider les décideurs à rester vigilant et toujours à l'écoute des parties prenantes et pour le respect des divers engagements pris par la R.D.C.
- 3.2.5. Présenter clairement les parties prenantes et clarifier le rôle des agriculteurs familiaux ainsi que de leurs faîtières;
- 3.2.5. Intégrer les zones géo climatiques et les bassins de production dans le document. Ceci aidera aussi à orienter les investissements comme déjà dit ci-haut. Ce sont des éléments qui sont connus d'avance car ils sont censés avoir aidé à l'élaboration du document de la politique. Des opérations de zonage agricole devraient aussi apparaître bien que relevant d'un autre secteur.
- 3.2.6. Dans le cadre de la gouvernance, il faut que la R.D.C intègre officiellement l'observatoire de l'action gouvernementale dans le secteur agricole, comme cela existe pour les autres secteurs de la vie nationale. Cela contribuera sans nul doute à l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole en termes d'efficacité, d'efficience et d'impact.
- 3.2.7. Dans le même ordre d'idée, il faut un paragraphe sur la déclinaison opératoire des interventions et des niveaux par intervenants (local, territorial, provincial, interprovincial, zones géo climatiques, état central, les partenaires internationaux...). Les autres secteurs comme la santé ; l'enseignement peuvent nous aider à mettre en place cette architecture institutionnelle pour éviter les dédoublements, les gaspillages, les saupoudrages, la superposition... Ce chapitre-là n'apparaît pas assez bien que d'autres lois et textes précisent le niveau d'intervention de chaque instance. Ceci n'est pas clair dans le secteur agricole.
- 3.2.8. La présentation du document dans son fonds et sa forme devra clairement décliner les axes et les orientations par pallier sous forme de TOC théorie de changement. Cela nous permettrait d'en apercevoir l'évolution dans l'horizon 2030, 2050....
- 3.2.9. Voir paragraphe des observations.

## IV. CONCLUSION

Le document draft présenté a le mérite de jeter les bases des discussions. Mais comme vous l'aurez constaté, il y a lieu de l'améliorer pour qu'il soit plus complet et inclusif. Au vu des moyens annoncés pour sa réalisation, il faut réévaluer les affectations. Les organisations paysannes possèdent des compétences et des éléments nécessaires pour une contribution plus significative, si des moyens de leurs participations étaient mis à leurs dispositions. Ce qui n'est pas souvent le cas.

Notons aussi que la R.D.C. au vu des statistiques, devrait accorder à cette phase d'élaboration de la politique agricole, une attention particulière aux producteurs et productrices familiales qui constituent la majorité de la population engagée dans le secteur agricole.

La CONAPAC & APOI-RDC et l'ensemble des acteurs qui promeuvent l'Agriculture Familiale, CNPAF RDC sont prêts à présenter ces quelques revendications dans une séance plus spécifique à toutes les autres parties prenantes, y compris les bailleurs des fonds qui soutiennent le gouvernement et la FAO dans ce processus.

En dehors des services déconcentrés, représentant de la plateforme APOI-RDC au niveau local, il était souhaitable de recueillir également les avis et considération des responsables de CLD, CLS, CLG, autorités coutumières et ayant droit terriens. Mais faute du temps et moyen cette catégorie d'acteurs n'a pas pu être atteinte.